

LIMITER LA PRÉDATION PAR LES PRÉDATEURS INTRODITS SUR LES COLONIES D'ESPÈCES À ENJEU FORT

Objectif opérationnel

Réduire la pression exercée par certaines espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins

Enjeux détaillés

Oiseaux marins

Localisation

Ilots de la baie du Pouliguen
Ile du Pilier

Facteurs d'influence

Prédation

Coûts prévisionnels

3 jours/an Temps agent Natura 2000

Actions associées

SENSI

Maîtres d'ouvrage

Animateur Natura 2000

Partenaires

Associations environnementales
Collectivités

Calendrier

2024 : constitution du groupe de travail « prédation »

Annuellement : veille sur les techniques utilisées sur d'autres sites

Problématique

Les oiseaux marins sont particulièrement sensibles à la prédation lors de la période de nidification : les adultes sont alors dépendants du milieu terrestre, les œufs et les poussins sont très vulnérables aux attaques de prédateurs.

La prédation peut s'exercer par des mammifères terrestres (renard, rat, chat, vison), généralement absents des îles et îlots mais où leur introduction peut avoir des conséquences désastreuses pour les colonies d'oiseaux marins. En effet, cette prédation par des mammifères introduits est généralement exercée à un niveau sans commune mesure par rapport à la prédation naturelle exercée par d'autres oiseaux (faucon, corneille et corbeau).

Le site Natura 2000 Estuaire de la Loire externe ne fait pas l'objet d'une pression importante de prédation, les mammifères introduits étant absents des îles et îlots du site. Cependant la veille est de mise pour la protection des espèces dont l'état de conservation est déjà fragile. Dans cette optique, la mesure vise à suivre la reproduction des oiseaux marins et la présence de prédateurs introduits, et à prévoir les réactions appropriées en cas d'introduction de prédateurs.

Mise en œuvre

Sous-action 1 : Suivre la reproduction des oiseaux marins et la pression de prédation par des prédateurs introduits

L'île du Pilier et les îlots de la baie du Pouliguen sont les principaux sites de nidification de l'avifaune marine sur le site.

Pour évaluer la pression de prédation, des données de suivis de la reproduction des oiseaux marins mais aussi de la présence de prédateurs et de traces avérées de prédation sur les œufs, les juvéniles ou les adultes sur ces îlots sont indispensables.

Sous-action 2 : Sensibiliser les acteurs sur les risques d'introduction d'espèces sur les îles et îlots

Il faut éviter toute introduction de faune ou de flore. Une sensibilisation sur ce sujet doit être faite (notamment les Phares et Balises et la SCIP pour le Pilier) préalablement au débarquement de matériel. Le matériel et les contenants doivent être inspectés sur le lieu de chargement, notamment pour vérifier l'absence de rat. Des pièges à rats doivent être installés sur les bateaux dans la mesure du possible. Les plaisanciers débarquant sur l'île devraient également y être sensibilisés.

Sous-action 3 : Définir un mode opératoire en cas d'introduction de prédateurs

Des discussions sont engagées avec les associations environnementales et les experts avifaune pour s'accorder sur la réaction adéquate en cas de présence de prédateurs introduits. Selon les sites, les périodes et les espèces introduites, un protocole est établi pour être en capacité d'agir rapidement si ces espèces se maintiennent et commencent à proliférer. Une veille des techniques utilisées sur d'autres sites est faite pour orienter au mieux les réflexions.

Indicateurs de suivi

Paramètres reproducteurs
Évaluation de la prédation observée

Indicateurs de réalisation

Constitution du groupe de travail « prédation » avec les experts
Définition du mode opératoire en cas de présence de prédateurs introduits

Références

Retour d'expérience îles du Morbihan et archipel de Chausey